

**DÉFENSE NATIONALE,
COMMERCE DES ARMES
ET AVENIR DES INDUSTRIES D'ARMEMENT**

Mai 2007

Sommaire

1. QUELLE PLACE POUR UNE ÉTHIQUE DES ARMES ET DE LA DÉFENSE ?	p 4
Produire, vendre et acheter des armements demeurent des questions politiques	p 4
Le rôle et l'avenir des industries de Défense doivent être définis	p 6
Il est urgent de maîtriser le commerce des armes	p 7
2. ÉVOLUTIONS STRATÉGIQUES À PARTIR DU SECTEUR ÉTATIQUE DE DÉFENSE (1970-2006)	p 8
Évolutions et changements de l'industrie française d'armement	p 9
Principales évolutions politiques dans le secteur étatique de la Défense	p 9
Principales caractéristiques des évolutions industrielles du secteur étatique	p 9
Évolutions quantitatives des effectifs de la DGA de 1981 à 2005	p 10
Un changement d'échelle évident	p 10
3. LES PROPOSITIONS CGT EN MATIÈRE D'INDUSTRIE DE DÉFENSE	p 15
Quels sont les besoins de Défense à l'échelon national ?	p 15
Réorienter les moyens consacrés à la Défense nationale	p 16
Réorienter les moyens consacrés à la Défense nationale	p 16
Niveau global de dépenses et pôle public	p 16
Dissuader est une fonction coûteuse et contestable	p 17
Prévoir est au contraire un objectif légitime	p 18
Protéger est au cœur des missions de Défense	p 18
Projeter n'est pas une priorité et doit se concevoir sous des conditions strictes	p 18
Quelle politique de Défense en matière européenne ?	p 19
Ouvrons le débat	p 20

1. QUELLE PLACE POUR UNE ÉTHIQUE DES ARMES ET DE LA DÉFENSE ?

La fin de la guerre froide a pu laisser espérer que le monde profite des « dividendes de la paix ». Il n'en a rien été. Si au début des années 90 les dépenses militaires ont baissé à l'échelon du monde, si le commerce des armes s'est contracté après le fort gonflement des années 80, force est de constater que depuis 10 ans les dépenses militaires sont repartiées à la hausse, accompagnées d'un nouveau développement du commerce des armes. Cette augmentation est accentuée par la professionnalisation des armées partout à l'œuvre et les stratégies de projection de forces qui appellent une croissance des moyens de toutes sortes.

Alors que la guerre du Golfe avait été analysée comme le dernier épisode d'une époque qui se terminait, les affrontements de tous niveaux d'intensité n'ont cessé de se succéder en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, sans parler des guerres civiles oubliées. La mondialisation porte aussi le développement de nouveaux conflits.

Malgré le contexte, la Cgt considère qu'il n'est nullement déraisonnable d'imaginer à l'avenir un monde global non uniformisé, formé d'États indépendants et pourtant interdépendants où ne règnerait plus la guerre comme moyen principal de règlement des conflits. La baisse des dépenses d'armement demeure bien une condition du développement, assurant sécurité pour les hommes et les femmes et moyens accrus à consacrer aux besoins essentiels. En toutes circonstances, le dialogue et les efforts politiques doivent présider à la solution des conflits et prévaloir sur l'emploi des armes. La lutte pour la paix et le désarmement est à mener quelles qu'en soient les difficultés car il y va du devenir de l'humanité. La Cgt entend agir pour un monde de paix, de liberté, de coopération entre les peuples. Elle s'oppose à la course aux armements et se prononce pour un désarmement progressif et multilatéral concernant le nucléaire et toutes les armes de destruction massive.

L'éthique des armes, de leur production, de leur commercialisation, se réfère nécessairement à des principes moraux dont le fondement philosophique ne fait aucun doute. Cela dit, elle ne contredit pas le postulat selon lequel dans un monde où la violence reste présente, composante de la plupart des conflits internationaux, toute Nation a le droit de fabriquer et d'acquérir les moyens d'assurer sa défense, son autonomie et sa souveraineté. Ce principe est peu contestable sinon par une doctrine pacifiste intégrale ignorant les réalités politiques sous-jacentes aux confrontations. La légitimité de son application dépend de l'adéquation de ces moyens à l'objectif défensif et de l'usage qu'en prévoit sa politique. Les choix y afférents doivent être l'objet de débats publics dans lesquels toutes les données essentielles sont produites et discutées.

C'est un tel débat que revendique la Cgt en matière d'évolution de la production et de la commercialisation des armements. En effet, l'une des conséquences majeure de la militarisation de la défense nationale est de conduire à une militarisation de la recherche, de l'industrie et de segments entiers de l'économie moderne. La production militaire entraîne naturellement le commerce des armes par une logique imparable dès lors qu'elle est laissée à elle-même.

Produire, vendre et acheter des armements demeurent des questions politiques.

La vraie question est celle de la guerre elle-même. Faut-il accepter de produire, de vendre ou d'acheter des armes dans l'éventualité de la guerre, y compris pour éviter la venue ? La Cgt

prend acte que des conflits peuvent émerger. On peut être acculé à faire la guerre, c'est évidemment accepter l'équipement militaire, la fabrication et la commercialisation d'armement.

Le caractère d'acceptabilité morale de la production et des échanges en matière d'armement et de technologies militaire, est donc lié aux principes d'acceptation éthique des conflits auxquels les pays sont susceptibles de participer, soit directement, soit indirectement.

C'est pour cela que la production d'armes et leur commercialisation ne peuvent pas être assimilées à des productions comme les autres. La Cgt est pour une politique cohérente de défense nationale.

Nier le lien entre les histoires nationales et la production d'armement serait un leurre. La Cgt agit pour la réduction et la disparition des armes nucléaires, pour l'interdiction des armes, chimiques et bactériologiques, les armes à sous-munitions et de toutes les armes de destructions massives qui visent avant tout les populations civiles.

Mais dire que c'est la production d'armes qui en soi susciterait la guerre serait une erreur. Tant qu'il y aura des conflits, ouverts ou potentiels, il y aura des armes et un commerce de matériel militaire qui servira l'intérêt des grandes firmes multinationales de ce secteur. L'éthique, pour être efficace, doit être appliquée d'abord aux conflits eux-mêmes et à leurs causes. Elle concerne l'action diplomatique qui déclenche la confrontation ou ne réussit pas à l'empêcher, l'industriel qui y trouve ou pas un profit juteux, le politique qui in fine poursuit des objectifs généreux ou criminels.

Les armes ne sont pas des produits comme les autres. Leur conception, leur production leur commercialisation ne sont pas plus des activités banalisables. La nation doit en assurer la maîtrise du stade de la recherche jusqu'à celui de l'entretien en passant par la production et le démantèlement. Leur fourniture à d'autres pays doit s'effectuer sur des critères élaborés démocratiquement, en toute transparence.

De nouvelles règles internationales devraient parallèlement être proposées. La charte des Nations unies traite de la paix et de la guerre dans des termes qui permettent de construire une éthique de l'usage de la force armée. Mais, elle ne traite pas des armements en tant que tels. Seuls, des traités ultérieurs interdisent le commerce, l'usage, la détention, la fabrication, le développement, parfois même la recherche et l'étude de certaines armes jugées inacceptables.

La Cgt soutiendra toute initiative visant à promouvoir un cadre juridique international pour la production et la commercialisation des armes et des services associés à l'instar de la proposition de convention cadre sur les transferts internationaux d'armes proposée par 18 Prix Nobel de la paix à l'ONU. Cela existe déjà pour « l'élimination des munitions antipersonnelles ». L'Union européenne pourrait marquer son identité internationale en s'engageant dans cette voie au-delà du seul code de conduite pour les exportations d'armement adopté à Luxembourg le 8 juin 1998 qui s'inscrit dans la libéralisation du marché de l'armement.

Hier, la course aux armements voyait s'affronter deux blocs politiques autour respectivement des USA et de l'URSS. La concurrence multipolaire qui s'est engagée revêt de nouvelles

caractéristiques. Elle porte d'abord des enjeux industriels et oppose frontalement les États-unis aux pays européens.

Son objectif n'est pas dès lors directement militaire. Il ne vise pas un affrontement aussi direct, mais cherche à établir une hégémonie durable à vocation politique sans aucun doute, mais passant par un certain nombre de secteurs industriels autour des branches espace, aéronautique, électronique, matériaux nouveaux, systèmes d'information et de sécurité... L'aspect quantitatif d'accumulation de matériels passe au second plan au profit de la recherche permanente et structurée d'une avance technologique. L'enjeu est de s'assurer une position dominante dans la fourniture d'armes aux pays alliés. L'essentiel des gains pour les firmes se faisant dans la multiplication des marchés, avec son corollaire : la dissémination.

Le danger est grand de voir cette stratégie déboucher sur un redéploiement à l'exportation. Elle va entraîner un nouveau cycle d'expansion des ventes d'armes à l'échelon mondial, ce qui doit être considéré comme un facteur d'aggravation des tensions potentielles.

La transnationalisation des productions qui accompagnera ce mouvement, posera très rapidement des problèmes de contrôle politique des firmes produisant les différents matériels et équipements à vocation militaire. De puissants monopoles privés s'installent dans certaines branches changeant le rapport de force vis-à-vis de la puissance publique. La stratégie dite de « multidomesticité » consistant pour une firme à prendre le contrôle d'un producteur dans un pays client, dilue un peu plus le contrôle du pays d'origine.

Reste que les États conservent encore une grande capacité de contrôle de ces secteurs :

- ils sont maîtres des règles juridiques applicables,
- ils sont les acheteurs quasi-exclusifs des productions, essentiellement des systèmes d'armes intégrés,
- ils sont les dispensateurs des crédits de recherche et de développement.

Cela a été reconnu dans les traités européens eux-mêmes.

La question est dès lors de savoir si les marges de jeu que possèdent les États européens vont d'abord servir à appuyer les seules stratégies déterminées par les plus grandes firmes ou si elles vont être mises au service d'une politique industrielle cohérente s'assurant que les dépenses consenties répondent tout à la fois aux besoins de défense nationale et collective et à ceux d'une diversification vers des productions civiles correspondant aux attentes des peuples.

Nous avons donc prioritairement besoin d'une nouvelle politique industrielle nationale et à l'échelon de l'Europe à pilotage civil, s'appuyant sur le caractère fondamentalement dual des technologies, plutôt qu'une Europe de la défense qui tenterait de reproduire, sans succès, la stratégie américaine.

Le rôle et l'avenir des industries de Défense doivent être définis.

Dans le secteur des industries de défense, la France possède des atouts : savoir-faire et capacités productives importantes, avec plusieurs dizaines de milliers de salariés aux qualifications professionnelles élevées, employées dans des entreprises aux différents statuts (étatique, national, public et privé). Quelle place peut occuper cet ensemble dans notre stratégie syndicale pour un plein emploi solidaire ?

La Cgt agit pour que ce potentiel humain soit mis au service à la fois de la défense nationale et des besoins de diversification vers des productions civiles. C'est dans cette combinaison que réside l'avenir d'une industrie de défense indépendante mais capable de nouer toutes les coopérations indispensables.

Les industries de défense recèlent des enjeux technologiques majeurs : le nucléaire, l'aéronautique militaire, la chaîne des télécommunications, l'observation spatiale, les moyens de déploiement et la logistique... Le contrôle militaire s'étend à de nouvelles filières comme l'énergie via les systèmes de simulation. La maîtrise de tout ou partie de ces segments industriels peut être la base de dominations capitalistes et/ou géopolitiques. A l'inverse, l'appropriation de ces technologies peut justifier mises en commun, coopérations, co-développements dans des secteurs vitaux comme l'aéronautique, l'espace, l'électronique, la mécanique...

Les évolutions dans les structures de production ne peuvent être laissées au bon vouloir des intérêts privés dans un univers hyperconcurrentiel. L'État n'est pas là pour seulement gérer les conséquences des milliers de suppressions d'emplois sans prendre en compte tous les risques de pertes de compétences, de savoir-faire et de capacités de production. Chaque emploi supprimé coûte près de 200 000 €aux collectivités publiques sans parler du « manque à produire » correspondant. Il y a mieux à faire avec l'argent public !

Pour la Cgt, rien ne justifie la liquidation du secteur d'État de la défense nationale. Celui-ci, au travers de ses différentes composantes, peut être partie prenante d'un nouveau pôle de l'armement et de la défense sous maîtrise publique assurant missions et productions prioritaires au service d'une politique de défense cohérente.

En termes de capacité de défense, la Cgt donne la priorité à une politique d'équipements et de moyens conventionnels, d'un niveau suffisant et excluant les postures agressives. Les lois de programmation militaires doivent s'organiser autour de quelques dimensions principales : la surveillance électronique, la sécurisation des données, la protection des forces déployées, les systèmes d'alerte avancée, les contre-mesures en cas d'agressions chimiques et bactériologiques...

La Cgt préconise une recherche active de toutes les synergies possibles entre les industries d'armement et les activités civiles pour permettre une réelle polyvalence et une politique de diversification professionnelle et de développement régional. Aux productions d'armes non nécessaires doivent être substituées des activités civiles nouvelles permettant d'utiliser savoir-faire et équipements.

Il est urgent de maîtriser le commerce des armes.

Les armes n'étant pas des marchandises comme les autres, il importe d'en maîtriser le commerce et d'en encadrer strictement les modalités. Clarifions d'abord le débat qui est le plus souvent prisonnier de l'antagonisme entre les principes moraux qui condamnent le commerce des armes et le réalisme qui s'en accommode. Aucune réflexion n'est possible si l'on ne dépasse pas cette contradiction.

Les ventes d'équipements militaires constituent un système clos dont la logique est soumise aux intérêts financiers des producteurs plus qu'aux besoins de défense des pays importateurs

et exportateurs. La course aux armements et leur sophistication s'autoalimentent. La technologie commande la fabrication d'armes qui en retour exige un accroissement des ventes pour rentabiliser les investissements. Cela fonctionne tant que perdurent des conflits ouverts ou potentiels partout dans le monde. La logique financière finit par supplanter les considérations d'ordre politique ou stratégique qui devraient pourtant présider aux choix du pays exportateur.

Ainsi, la question centrale que pose le commerce des armes, est comme en ce qui concerne la production, une question éminemment politique. Elle ne se limite pas à savoir si ces ventes sont effectuées au profit d'un pays ami ou allié ou bien à un pays plus ou moins hostile. En fait, est éludée la vraie question qui est celle de la justification de la guerre elle-même. Faut-il accepter les ventes d'armes dans l'éventualité d'une guerre, y compris pour l'éviter ? Accepter d'être réduit à faire la guerre, c'est aussi accepter de produire des armes et de vendre à des pays qui en ont besoin pour assurer leur propre sécurité.

Le caractère d'acceptabilité morale de ces échanges qui ne doivent en rien céder à une logique commerciale, est indissociablement lié à la justification éventuelle des conflits auxquels les pays acheteurs ou vendeurs participeront et doit être soumise à un contrôle démocratique. De ce point de vue, les « États aux mains propres » sont rares tout comme les États assimilables aux « forces du mal ». Cependant, la fourniture d'armements à un gouvernement ou à un mouvement susceptible de les utiliser, rend solidaire le vendeur de l'acheteur et lui confère une part de responsabilité dans les conséquences de leur usage.

Ces considérations montrent la nécessité de renforcer les législations internationales et de rapprocher les règles nationales du commerce des armes. Il importe aussi de donner sens aux considérations éthiques et politiques qui doivent présider à ces opérations tant pour les États que pour les entreprises : autorisation politique, transparence des opérations, impact sur la sécurité collective de la région ou du monde... L'article 26 de la Charte des Nations Unies peut être la base juridique de la mise en place de telles règles.

2. ÉVOLUTIONS STRATÉGIQUES À PARTIR DU SECTEUR ÉTATIQUE DE DÉFENSE (1970-2006)

Les transformations de l'industrie française d'armement ne sont pas une simple crise conjoncturelle.

Elles sont une mutation radicale de son organisation et de sa logique, en lien direct avec la conception de la politique de défense de la France.

C'est tout le système français de production d'armement tel qu'il s'était forgé après-guerre qui, de 1970 à nos jours, a subi une déstructuration profonde.

C'est notamment vrai pour le secteur étatique, organisé pour fournir à l'État, de manière autonome, les principaux systèmes d'armes nécessaires à la Défense de la Nation. Un secteur qui a fait la preuve de son efficacité au plan de l'indépendance et de la souveraineté nationale parce qu'éloigné de toute notion de rentabilité, de profitabilité et de concurrence.

L'État disposait d'une base stable aux relations entre les 3 acteurs concernés (le politique, la Délégation Ministérielle à l'Armement devenue la Délégation Générale à l'Armement et les industriels) dans un système de régulation administrée plutôt qu'un régime de concurrence.

Une dimension fondamentale appuyée sur une notion forte et toujours d'actualité à savoir que les armes ne sont pas des marchandises comme les autres.

Évolutions et changements de l'industrie française d'armement.

Les caractéristiques marquantes qui prévalaient ont été bouleversées sous le coup :

- du développement de productions civiles par des firmes jusqu'alors centrées sur la production militaire et peu diversifiées. Elles ont ainsi diminué leur dépendance par rapport à l'État ;
- de la filialisation des activités en vue de nouer des alliances industrielles, sous prétexte de rentabilité industrielle, commerciale et financière ;
- du désengagement de l'État de la production d'armement avec la transformation du Service Technique des Poudres et Explosifs (1970) ; des arsenaux terrestres (1990) puis de ceux de la Marine (2001) et de la privatisation d'entreprises telles Aérospatiale, Snecma, Thomson-CSF...

Principales évolutions politiques dans le secteur étatique de la Défense.

Le Livre Blanc sur la Défense Nationale de 1972 définissait le rôle d'incitation de l'État comme « devant être ferme » tout en précisant qu'il ne s'agissait pas de « tomber dans l'excès ».

La Délégation Ministérielle à l'Armement (ancêtre de la DGA) était placée au cœur de la politique industrielle d'armement, en la présentant au 1er rang des « grands organismes relevant du Ministre ».

Il nous faut également rappeler l'épisode des nationalisations des secteurs stratégiques, tels CGE, THOMSON (dont THOMSON-CSF, puis SGS THOMSON sur les composants), ou AEROSPATIALE en 1982.

De 1982 à 1986 (date des 1ères privatisations Balladur), l'État contrôlait très largement et très directement la BITD (la Base Industrielle et Technologique de Défense).

Le Livre Blanc de 1994 évoque à plusieurs reprises le « rôle de l'État » dans l'organisation de la production d'armement en France tout en manifestant une certaine inflexion quant à ce qui devrait être, pour l'avenir, cette organisation.

La conclusion se veut prudente quant il est écrit que « l'État ne pourra plus conserver son rôle industriel actuel » !

Principales caractéristiques des évolutions industrielles du secteur étatique.

Les transformations quantitatives du secteur étatique ont essentiellement touché la DMA puis la DGA.

C'est ainsi que dès les années 1964-1965, plusieurs études ont été menées en France visant, sinon à désétatiser la partie industrielle de la DMA, en tout cas à identifier et isoler cette mission et ses activités. Ce qui conduit à ce que :

- le Service Technique des Poudres et Explosifs se transforme en Société Nationale (SNPE) en 1971. Aujourd’hui, c’est un holding avec une multiplicité de filiales en France et à l’étranger ;
- la Direction Technique des Armements Terrestres devienne Direction des Armements Terrestres puis GIAT pour aboutir en 1990 à GIAT-Industries, baptisé NEXTER le 21 septembre et filialisé le 1^{er} décembre 2006 ;
- la Direction Technique des Constructions Navales devienne Direction des Constructions Navales avant d’être transformée en Service à Compétence Nationale puis sortie de la DGA en 2000 pour être une Société de droit privé à 100 % capital public, avant rapprochement avec Thalès par ouverture du capital à hauteur de 25 % dans un 1^{er} temps prévu intervenu en mars 2007 ;
- le prélude au changement de statut est à chaque fois le même, marqué par la séparation des tâches étatiques des tâches industrielles. Ces dernières s’insérant dans une structure d’entreprise classique, même si le capital reste contrôlé et détenu à 100 % par l’État, du moins pour un certain temps ;
- cette évolution débouche sur une transformation des missions avec abandon des productions et développement des seules activités d’ingénierie. Cela se combine avec une politique d’externalisation et de filialisation.

Évolutions quantitatives des effectifs de la DGA de 1981 à 2005.

1981 è 73 000

1990 è 55 400 è Sortie du GIAT

2000 è 19 110 è Sortie de DCN

2006 è 18 700 (avec l’objectif-cible de 15 000 fin 2007)

Le périmètre actuel des missions de la DGA comprend le Service de Maintenance Aéronautique composé de 3 AIA (Ateliers Industriels de l’Aéronautique) employant un peu plus de 3 200 salariés.

Ainsi que la Direction des Essais et celle de l’Expertise Technique (anciennement réunies au sein de la Direction des Centres d’Essais et d’Expertise) avec un peu plus de 8 000 personnels au total.

Mais les réflexions menées au sein de la DGA, au travers de la Mission de Maintenance Aéronautique, dans une stratégie de rationalisation européenne des Centres d’Essais, conduisent certains experts à évoquer une DGA à taille beaucoup plus réduite (de l’ordre de 5 à 6 000 personnes), bien loin de la place centrale et décisive qu’elle occupait dans l’organisation et le fonctionnement qui prévalait dans le système étatique français de production d’armement.

Les effectifs de la DGA étatique ont fondu de 25 % entre 1996 et 2005 concrétisant la transformation progressive de la Direction en un outil principalement financier.

Un changement d’échelle évident.

L’organisation de la production de l’armement en France ne repose plus centralement sur l’initiative, le contrôle et la maîtrise publique de l’État, exercée principalement jusqu’alors par la DGA.

Des firmes historiques ont disparu. Aérospatiale est aujourd'hui fondue dans EADS, de même que Matra. Turboméca n'était qu'une société indépendante avant d'entrer dans le groupe Labinal, aujourd'hui repris par SNECMA. Dassault Electronique n'était pas encore fondu dans Thomson Detexis et Thomson-CSF ne s'appelait pas encore Thalès.

Depuis 92, encore sous contrôle étatique, THOMSON-CSF a engagé ce que l'on appelle aujourd'hui sa politique « multidomestique » en rachetant année après année des filiales de groupes étrangers (TRT Philips en 92, PILKINTON UK en 93, SIEMENS TUBES puis ATM, Short Missiles IRL en 94, Signaal en 95 en Hollande, AVIMO UK et Singapour en 98, ADI Australie et ADS Afrique du Sud en 99, RACAL UK en 2000).

Cette prise de contrôle sur des acteurs étrangers s'est également traduite par des Joint-Ventures (avec SHORT, SIEMENS, MARCONI SONARS, SAMSUNG Corée, PROTAC avec Bayern CHIMIE... et dernièrement TRS avec l'américain RAYTHEON). Certaines de ces JV se sont terminées par des rachats à 100 % : par exemple, aujourd'hui THALES contrôle 100 % des chantiers navals australiens (ADI) ou 100 % des tubes et du contrôle aérien de l'ex SIEMENS.

Cette évolution concernant THALES, où l'État français ne conserverait que 25 % du capital, pose la question du positionnement de THALES sur le jeu Européen, voire mondial, avec des ambiguïtés sur les questions d'arbitrages de souverainetés, la théorie des « cloisons étanches » ayant forcément ses limites.

En parallèle de ce redéploiement international, on constate que la part produite en France s'est effondrée, alors que le client État Français reste à un très haut niveau.

Cette croissance du groupe THALES (doublement du CA entre 1996 et 2006) est essentiellement à mettre sur le compte de la croissance externe par acquisitions, tandis que la partie « organique » (interne) n'a fait que voir sa part décroître¹. La Sagem n'avait pas encore absorbé ses filiales SAT et SILEC ni pris le contrôle de la SFIM. De même la Société Européenne de Propulsion (SEP) n'avait pas encore été absorbée par sa société mère, SNECMA.

Nous avons à faire face à un ensemble multiforme où se combinent les choix politiques de plus en plus marqués par les interventions de l'Europe (au travers de l'Agence Européenne de Défense notamment) ; les décisions des industriels, le poids de l'État-Major des Armées (renforcé par une décision ministérielle du 18 mai 2005 dans le cadre de la Loi Organique sur les Lois de Finance).

En 1995, les USA ont mis en avant 27 technologies stratégiques clefs, permettant de mesurer le facteur de puissance d'une nation.

Un Parlementaire a récemment noté que la France en maîtrise 17, grâce notamment aux capacités de son industrie aéronautique.

Néanmoins, nous estimons que la France a déjà perdu la maîtrise de nombreux domaines :

¹ C'est le même type de politique qui a inspiré le développement international de SNPE.

- d'une partie des technologies d'observation spatiales ; de lanceurs (certains PROPERGOL) ; d'écoute du Spectre électromagnétique ;
- de l'autonomie des systèmes d'identification ami/ ennemi (besoin des avions d'écoutes AWACS) ;
- de l'autonomie des centres de commandements (besoin de l'OTAN) ;
- retards sur les radars de reconnaissance et identification sol vers aérien ;
- difficultés sur le radar embarqué du Rafale ;
- retards sur les composants inertiels clefs ;
- Galileo, (GPS européen) non opérationnel, et pour longtemps...
- des catapultes pour porte-avions ;
- retards sur une partie des composants furtifs (non détectivité des plates-formes) ;
- d'une partie des composants des calculateurs (microprocesseurs) et mémoires associées ;
- d'une bonne partie des composants de senseurs (certains sonars, certains détecteurs radars, certains capteurs de rayonnements ...).

Grâce à leur emprise sur les normes de composants, les USA verrouillent un certain nombre de secteurs clefs, comme l'espace ou l'aéronautique, en interdisant certaines exportations « non-conformes »

La France réussit encore à avoir une certaine autonomie par rapport aux contraintes et interdictions US car elle maîtrise un certain nombre de filières industrielles et technologiques. Mais ce nombre va en diminuant avec les privatisations et les abandons de compétences ...

Ces dernières années, nous avons vu fleurir un certain nombre de tentatives d'alliances transatlantiques

On en dénombre de 3 sortes :

1°) *les Européennes-US*, de type THALES – RAYTHEON, qui, en fait, n'ont pas vraiment fait leur preuve avec les risques même que les USA s'en servent pour piller notre fond technologique

2°) *les US – Européennes* qui en fait, sont une prise de pouvoir des USA. Exemple de NAVANTIA en Espagne, sur les chantiers navals, ou plus récemment, ALCATEL- LUCENT qui est une prise de contrôle des USA sur ALCATEL

3°) *les Britannico-US* comme BAE mais là, c'est carrément un assujettissement à la politique de défense USA, avec son lot de scandales liés à la vente d'armes (Arabie Saoudite)

En contrepartie, soulignons l'illusion de « pénétrer le marché US » grâce à une politique de « joint-ventures » qui demeurent sous le contrôle politique et économique étroit des pouvoirs publics américains.

Les industriels européens ont devancé la LoI (Lettre commune d'Intention) de Saint-Malo, et, en l'absence d'une politique de sécurité collective et de défense européenne, nous avons assisté, depuis 2000 avec le rachat de RACAL par THALES au Royaume-Uni, à un développement des entreprises européennes transnationales.

On a vu successivement :

La mise en place d'EADS, de MBDA, les rapprochements AKER – Chantiers de Saint-Nazaire.

Or, depuis 2 ans, on constate un certain reflux, et une certaine limite aux élans de « construction de l'Europe par l'industrie de défense », - les industriels devant prendre le relais des politiques « défaillants ». L'actualité démontre que les nécessités des critères de souveraineté ne sont pas satisfaites par le concept d'entreprise « transnationale » ou bien « d'autonomie compétitive » chère au Ministère français de la Défense ...

Là encore, on voit les exemples de EADS, THALES ou BAE ...

Sur le secteur franco-français, l'affaire SAFRAN montre également les limites d'un scénario purement capitalistique, avec les contradictions d'une dualité imposée (et illégitime) entre les moteurs d'avions et les téléphones portables ...

Les instabilités de EADS, comme celles de SAFRAN avec l'importance du rôle des fonds d'investissement, portent les germes de nouvelles recompositions autour du secteur de la défense, comme l'indique un certains nombre d'éléments précurseurs :

- discussions discrètes entre les Directions Générales de THALES et SAFRAN, notamment autour des questions d'électronique de défense (optronique, contrôle de zones...);
- prise de contrôle par EADS de l'électronicien allemand ATLAS et une partie des activités de la compagnie des signaux (C et S).

La théorie des « champions nationaux » en défense atteint aujourd'hui largement *ses limites, car à force de concentrations :*

1°) on casse et on écrème l'outil industriel global en se privant donc de possibilité de redéploiement et de diversification ;

2°) on arrive, au bout des « consolidations nationales » à une impasse : quel champion national choisir sur telle activité ?

Avec le risque énorme d'abandonner les capacités et l'ensemble des compétences des « perdants ».

Annexe

Évolutions 1990 – 2006 de la structure et du contrôle des principales sociétés nationales publiques (ex-étatiques) d'armement

	CA en millions € (données 1990)	Contrôle en 1990	Situation en 2006
Aérospatiale		100 % État privatisée en 1998	Fusion avec Matra, puis avec DASA, pour intégration dans EADS
MBDA		Créé en 2000	Filiale de EADS, BAE et Finmeccanica
SAFRAN		Créé en 2003 par fusion SAGEM- SNECMA	3,3 % de capital public
EADS			40 % du capital est en fonds de pension US, + Dubhail + Russie 15 % de capital public français
Dassault			51 % famille Dassault, 46 % EADS
ST Micro	10 G\$	50 % État français, 50 % État italien	72,4% des capitaux sont sur le Marché (flottant). La société de tête est STMicroelectronics Holding II BV (Hollande), détenue à parité par Cassa Depositati e Prestiti and Finmeccanica (Italie) et AREVA (France)
Thomson- CSF/THALES	Environ 5,000	100 % État privatisée en 1998	27 % d'État, 26 % pour ALCATEL- LUCENT (USA)
SNPE	329	État 100 %	Réorganisé en 5 filiales, dont les activités explosifs militaires intégrées dans Eurenco France et activités missilières dans SME
GIAT-Industries	1.654	Devenue Société Nationale de droit privé à capitaux 100 % État	A dû recéder FN-Herstal. Les effectifs du groupe sont passés de 17 000 en 1990 à 2 900 en 2006. Devenu pour ses activités industrielles NEXTER le 21 septembre 2006. Filialisation réalisée le 1/12/06
DCN	3.211	Étatique jusqu'en 2001 avant transformation en Société Nationale de droit privé à capitaux 100 % État	Fusion-privatisation engagée avec Thalès avec ouverture du capital à hauteur de 25 % en mars 2007 avec une option à 35 % dans un second temps.

3. LES PROPOSITIONS CGT EN MATIÈRE D'INDUSTRIE DE DÉFENSE

Les évolutions stratégiques dans le domaine des « industries de défense », que nous venons de décrire, ont conduit la France à une double impasse :

1. l'Europe de la défense, réponse intégrée à la problématique justifiée de sécurité commune, n'existe pas et semble bien hypothétique ;
2. notre outil de défense nationale est loin de répondre aux besoins, et n'est pas prêt d'y répondre, au contraire

Il nous faut donc retravailler collectivement à une nouvelle conception de la défense, en France et en Europe avec les choix correspondant en matière industrielle.

Quels sont les besoins de Défense à l'échelon national ?

Les objectifs affichés par le Gouvernement, en 2002, lors du vote de l'actuelle loi de programmation, étaient au nombre de trois :

- 1 augmenter l'effort budgétaire de défense. Il s'agissait de redresser la courbe des crédits de défense qui marquait un recul relativement au PIB ;
2. converger au niveau européen, vers une Europe de la défense, c'est-à-dire une structure intégrée au niveau politique et militaire ;
3. conforter la Base Industrielle Technologique de Défense (BITD) en favorisant là aussi l'intégration des industries de défense dans un moule européen.

Cette stratégie s'est heurtée à beaucoup d'obstacles. Les salariés du secteur ont été les premières victimes de la logique de rationalisation mise en œuvre. A coup de plans « dits sociaux » et de recapitalisations, les marges budgétaires ont servi en priorité à accompagner les restructurations.

Les évolutions des secteurs étatiques et privés se sont traduites par des coupes claires dans les productions. La limite de la théorie des champions nationaux est apparue évidente, incapable de suppléer au manque de définition d'une stratégie commune.

Le constat établi dans la seconde partie de cette brochure permet de mesurer ce que l'on a perdu comme compétences et maîtrise technique au nom du concept de l'« autonomie compétitive » !

Le Gouvernement lui-même doit reconnaître l'écart croissant entre la réalité et le modèle 2015 d'armée à atteindre qu'il avait esquissé.

La Cgt ne s'enferme pas dans des schémas préétablis. Elle a comme souci premier de faire des propositions pour répondre aux véritables besoins en matière de défense. Il ne s'agit pas de garantir des débouchés et des « marchés » à des groupes industriels de défense mais de répondre aux besoins collectifs. Cela ne passe pas par la priorité à l'exportation de l'image de l'année 2006 qui a établi un record français pour l'exportation des armes.

Nous voulons donc remettre au centre des préoccupations sociales et politiques les besoins et non pas la « compétitivité ». Nous voulons réfléchir à partir des critères d'intérêt général.

La Cgt exprimait dans la plaquette de 2000 son souhait « d'une défense nationale qui soit la base d'une sécurité collective en Europe, défense strictement suffisante, et non agressive ». Cela doit rester le fil conducteur de toute réflexion sur l'avenir des industries de défense.

La contrepartie à la professionnalisation des armées doit notamment s'exercer au travers du droit, pour les militaires, d'adhérer aux confédérations syndicales reconnues, comme le propose la plate forme commune signée le 27 Février 2002 entre la CGT, la CFDT, la CFTC, FO, la CGC et l'UNSA avec la Fédération des Officiers et Sous Officiers de Réserve Républicains.

Certes, les militaires expriment leurs besoins, mais c'est la Nation qui définit les choix. C'est ce qui justifie que la Cgt, au-delà de la bataille justifiée pour défendre l'emploi dans le secteur, ait son avis à donner sur les projets structurants, en termes de programmes et d'investissements sur la durée.

Réorienter les moyens consacrés à la Défense nationale.

En face d'une loi de programmation 2003-2008 qui n'a pas répondu aux objectifs affichés, et en prévision de la future loi 2008-2013, nous voulons réfléchir à plusieurs questions essentielles :

- quel niveau global de dépenses affecter à la défense ?
- quel type de dépenses proposer ?
- quelles priorités retenir ?

Niveau global de dépenses et pôle public.

Que l'on parte du niveau de budget acceptable, ce qui est l'approche de certains, ou bien des besoins de défense, qui est notre préoccupation, demandons-nous à quoi servent les 1,8 % du PIB (50 GE) directement affectés à la défense nationale, et les 0,2 % en R et D militaire, pour quelle finalité ?

L'effort public de défense doit correspondre à un budget de défense strictement suffisante. Les outils de défense doivent se construire à partir d'un véritable pôle industriel à maîtrise publique, articulé avec un pôle public financier. Il s'agit notamment de préconiser un nouveau rôle à la Caisse des Dépôts et Consignations qui collecte une large part de l'épargne nationale et qui est une institution publique française de premier rang.

Pour la CGT, ce pôle industriel de défense devrait nouer des relations avec « les pôles de compétitivité » de nature à participer à la nécessaire reconquête industrielle, au développement des filières riches en emplois et en valeur ajoutée pour répondre aux besoins de développement des territoires.

La Cgt n'ignore cependant pas les problèmes de la contrainte financière qui ne disparaît pas avec la mise en place d'un pôle public, c'est-à-dire d'une organisation de la filière sous maîtrise publique. Ce concept de pôle public est une proposition qu'avance la Cgt dans différents secteurs. Elle la met en débat pour déboucher sur une construction concrète avec les salariés.

Afin de financer la diversification des productions, gage de pérennité tout au long des cycles de conception, réalisation et maintenance des produits, la Cgt préconise un soutien à la politique de dualité qui sur quelques productions, a montré son intérêt.

Puisque nous ne voulons pas la stricte continuité, qui nous conduit à une impasse budgétaire, il faut réorienter l'effort de défense.

Ces choix de nouvelles orientations doivent permettre de dégager de nouvelles ressources, pour travailler à construire un outil de défense efficace.

Pour la Cgt, il s'agit globalement de construire un espace de sécurité collective en Europe, sur la base des défenses nationales, articulées dans une Europe enfin débarrassée de la tutelle de l'OTAN.

Rappelons les 4 missions définies actuellement par la puissance publique pour la Défense Nationale :

- dissuader ;
- prévoir ;
- protéger ;
- projeter.

Ces 4 missions sont à croiser avec les 4 champs d'application :

- l'espace et l'aéronautique ;
- l'électronique et systèmes d'armes ;
- le secteur terrestre ;
- le naval.

Pour la Cgt, chacune de ces missions ne sont pas d'égale importance. Certaines sont même contestables.

Dissuader est une fonction coûteuse et contestable.

Cette dissuasion nucléaire coûte environ 3,5 milliards d'euros par an, soit 10 % du budget de la Défense.

Le premier de nos objectifs doit donc être de sortir de la dissuasion, à terme et de façon compensée, par un démantèlement progressif, avec une politique de reconversion. Cette évolution ne sera pas unilatérale et sera à opérer dans un cadre international.

Cette sortie de nucléaire stratégique s'inscrira dans un processus long et progressif, en cohérence avec la revendication Cgt de paix et désarmement, et de diversification des productions. Cette réorientation commencera par l'arrêt des développements sur le missile M51.

Par ailleurs, la Cgt se prononce contre l'engagement de dépenses nouvelles, sur la sophistication et miniaturisation de l'arme nucléaire.

Les savoir-faire et les compétences seront réutilisés au travers d'un projet de reconversion, sous la responsabilité de l'État.

La recherche telle celle qui se développe autour du Laser Mégajoule, sera réorientée vers les besoins d'expérimentations civiles.

Prévoir est au contraire un objectif légitime.

L'espace est le champ privilégié pour observer, détecter et anticiper.

Nous refusons une militarisation de l'espace et nous nous prononçons pour un vrai besoin d'instruments d'observation (espace et sol). Nous combattons l'espionite aiguë, mais nous souhaitons la maîtrise du spectre électromagnétique et surveillance. Nous récusons la défense anti-missile (concept illusoire et déraisonnable économiquement), mais nous prônons une veille active avec des moyens renforcés de surveillance et la suppression des armes de destructions massives dans le cadre de traités internationaux.

Les moyens terrestres sont le complément de l'espace, d'où le concept de détection à partir de la surface.

Protéger est au cœur des missions de Défense.

Protéger le territoire et les populations contre toutes les agressions est une mission essentielle. Cette dernière ne se limite pas aux agressions militaires, il faut y intégrer la dimension de la Sécurité civile (services publics), environnementales (risques chimiques, de pollution...) et de protection de sites sensibles.

Par contre, la Cgt se prononce contre tout développement d'un bouclier anti-missile qui est une forme moderne de relance de la course aux armements.

Projeter n'est pas une priorité et doit se concevoir sous des conditions strictes.

La Cgt condamne le principe d'opérations en territoires extérieurs menées unilatéralement ou dans le cadre de coalitions de circonstance.

Les OPEX ne peuvent se justifier que conditionnées à la décision d'instances internationales, telles que l'ONU. Ce sera la contribution de la France à la sécurité mondiale.

La défense ne peut se concevoir prioritairement à partir d'opérations de projection sur les territoires extérieurs.

La Cgt est contre l'utilisation des personnels civils sur les théâtres opérationnels extérieurs

A propos de l'interarmisation, la CGT pense que sous prétexte de compatibilités opérationnelles, il s'agit en fait de se rapprocher des standards britanniques et OTAN, que ce soit en communications ou en systèmes d'armes.

Nous refusons ce type d'interarmisation, qui n'est pas indispensable.

Pour résumer nous pouvons reprendre chacun des 4 objectifs :

- dissuader : NON
- projeter : SOUS CONDITIONS
- prévoir et protéger : OUI, y compris dans un cadre de sécurité civile.

Quelle politique de Défense en matière européenne ?

Plutôt que de « défense européenne », nous préférons parler d'un « espace de sécurité collective en Europe, sur la base des défenses nationales, articulées dans une Europe indépendante des USA ».

Sortir de l'OTAN est une nécessité.

Pour la Cgt, l'Otan ne doit pas être le lieu naturel d'exercice des questions de défense. L'outil de défense dont nous voulons nous doter ne doit donc pas être le bras armé de l'OTAN mais s'exercera dans un espace européen, via des coopérations d'égaux à égaux, de façon résolument indépendante de la tutelle américaine.

Nous revendiquons la dissolution de l'OTAN. Son maintien, même « rénové », et son renforcement constitueraient l'obstacle majeur à toute conception d'une Europe indépendante et dégagée de la tutelle des USA, aux plans politique, social, économique et de sécurité.

Il nous faut donc, au niveau européen, construire une alternative à l'OTAN.

Quelles sont les alternatives existantes ? Elles s'articulent aujourd'hui autour de 3 volets.

1^{er} volet. La décision démocratique.

Nous constatons que les décisions et choix politiques de défense européenne ne sont pas clarifiés et s'opèrent en dehors des citoyens. Seul un débat public, ouvert, débouchant sur un processus qui demeure sous le contrôle des citoyens et de leurs représentants, est acceptable.

2^{ème} volet. Le principe de coopération.

Il nous faut avancer sur les formes de coopérations mais sans tomber dans le piège des externalisations et transferts de compétences qui aujourd'hui participent à une mise en œuvre d'une politique de « partage de créneaux » sur fond d'affaiblissement des atouts industriels des différents pays de l'Union Européenne.

C'est là une question de fond. On ne pourra pas avancer tant qu'on n'aura pas apuré cette problématique de coopérations des arrières pensées de « rationalisation » et de « champions nationaux ». Le défi auquel nous avons à faire face est l'augmentation exponentielle des efforts de développement pour les systèmes du futur, mais pour cela, il faut prioritairement une reconquête industrielle.

3^{ème} volet. Les instruments de cette coopération.

L'OCCAR et l'AED (Agence européenne de la défense) ne sont pas un cadre satisfaisant. L'OCCAR doit être repensé dans sa mission. L'AED est d'abord une agence financière (ce sont les ministères respectifs de la défense qui organisent) et c'est actuellement un outil d'intégration, plus qu'un outil de développement. Il faut donc une transformation en profondeur de l'AED.

Elle doit s'opérer autour de 3 grands principes :

- il faut des politiques aux commandes, et pas des groupes financiers ;
- il faut assurer une indépendance vis à vis des USA ;
- il faut assurer une souveraineté des pays la composant.

Ouvrons le débat.

La Cgt propose donc de réorienter l'outil de défense des pays en Europe, à partir des compétences et des savoir-faire, pour une sécurité collective, sur la base des capacités industrielles des pays acteurs de défense, à partir du développement :

- du pôle industriel national sous maîtrise publique qui rassemble établissements publics, grandes entreprises et PME ;
- d'un nouveau type de coopérations, réellement mutuellement avantageuses et hors de la pression des groupes financiers ;
- de la question des droits des salariés qui doivent être étendus comme dans tous les secteurs industriels.